



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procédures

Question écrite n° 22056

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, aux fins de connaître le taux définitif de classement sur les infractions poursuivables en 2011.

Texte de la réponse

Le taux de classement pour inopportunité dans les affaires poursuivables en 2011 est de 11 % (source : cadres du parquet).

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22056

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3220

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11419